



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de construire

Question écrite n° 1997

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les inquiétudes que suscite, chez nombre de nos concitoyens, le développement du phénomène sectaire dans notre pays. En 1996, une commission d'enquête parlementaire a rendu son rapport, proposant un certain nombre de mesures préventives dont certaines ont été mises en oeuvre par le précédent gouvernement. Cependant, de nombreux Français s'étonnent des difficultés rencontrées par les victimes pour mener à bien des actions judiciaires contre des organisations sectaires. Compte tenu des particularités de ce type de dossiers, il semble nécessaire de créer, au sein des juridictions, des formations d'instruction et de jugement spécialisées dans ces affaires. C'est pourquoi il lui demande son sentiment sur ces différentes suggestions et les mesures concrètes qu'il entend prendre afin de lutter efficacement contre le développement des phénomènes sectaires dans notre pays.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il ne lui paraît pas opportun, en l'état, de créer une instance spécialisée pour connaître des affaires judiciaires dans lesquelles sont impliqués des groupes sectaires. En effet, les atteintes aux personnes et aux biens commises dans ce cadre revêtent des incriminations les plus variées, relevant soit du droit pénal général, soit du droit pénal spécial. Au demeurant, l'absence de définition légale du phénomène sectaire ne permet pas de fonder en droit la compétence d'une juridiction spécialisée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1997

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2578

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4254